
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-161-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

N° 161/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Dates de dérogation ouverture dominicale pour la commune d'Ornans

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s *Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

Procuration Joel BOLE à Vincent MARQUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26 et suivants et R 3132-21,

Vu l'avis de la mairie d'Ornans pour une ouverture les dimanches **10 mai, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 19 juillet, 2 août, 9 août, 16 août, 23 août, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre**.

Considérant qu'en vertu de l'article L 3132-26 du Code du Travail, le repos dominical peut-être supprimé par décision du maire après avis du conseil municipal dans les établissements de commerce de détail pour un nombre de dimanches ne pouvant excéder douze par an,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité :

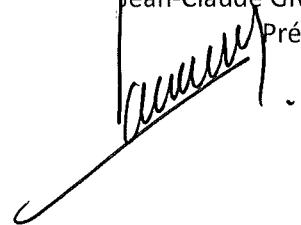
- Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2026 à Ornans comme suit : **10 mai, 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 19 juillet, 2 août, 9 août, 16 août, 23 août, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre.**
- Mandate le Président pour informer le maire d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-161-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025